

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00591

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU SUR LE CENTRE-VILLE DE LA RICAMARIE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 décembre 2022

Nombre de membres en exercice: 71

Nombre de présents : 51 Nombre de pouvoirs : 15 Nombre de voix : 66

Président de séance : M. Hervé REYNAUD, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Francoise BERGER. Mme Nora BERROUKECHE. M. Cvrille BONNEFOY. M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, CADEGROS, M. M. Régis André CHARBONNIER, Gilles BOUDARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ M. GRAIL, Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, Christian SERVANT. M. Gilbert SOULIER. M. Gérard TARDY. Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20221215-D202200591I0

Date de mise en ligne : 22 décembre 2022

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Bernard LAGET,

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,

M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,

M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JOUVE,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,

Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Christian DUCCESCHI, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Patrick MICHAUD



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU SUR LE CENTRE-VILLE DE LA RICAMARIE

Par délibération du Conseil Métropolitain du 27 janvier 2020, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le Centre-ville de La Ricamarie.

Une convention d'OPAH-RU signée le 17 novembre 2020 entre Saint-Etienne Métropole, la Ville de La Ricamarie, l'Etat, l'ANAH, le Département de la Loire, la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, Action Logement Services définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des opérations.

Cette OPAH-RU a pour objectif d'accompagner les ménages en difficultés dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 5 ans. Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques: soutien à la primo-accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, redressement ou valorisation des copropriétés fragiles, soutien à l'investissement locatif.

Les modalités d'intervention de la Métropole définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter un projet sur la ville de La Ricamarie éligible au titre de l'OPAH-RU. Le détail de cette opération est annexé au présent rapport.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ce projet à 7 000 € pour un montant global de travaux de 104 666 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve le projet présenté au titre de l'OPAH-RU sur le centre-ville de La Ricamarie,</u>
- <u>acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 7 000 €,</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat et cohésion</u> sociale des exercices 2022 et suivants article 20422, chapitre 20.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La secrétaire de Séance,

Siham LABICH 4ème Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD